

120 HEURES AU COMPTEUR

Le premier janvier 2010, les salariés en poste depuis 2004, ont un crédit de 120 heures pour l'utilisation de leur D.I.F. (Droit Individuel à la Formation). Rappelons que le principe du D.I.F. est de faire bénéficier les salariés d'actions de formation de leur choix pour perfectionner leurs connaissances ou faire reconnaître leur qualification. Bilan de compétences ou V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience) entrent aussi dans le champ du bilan.

Mais le compteur restera bloqué à 120 heures. Le D.I.F. doit devenir transférable c'est-à-dire qu'il pourra être repris par la future entreprise du salarié ; reste à définir les modalités de ce transfert.

77 MILLIARDS D'EUROS...

Seulement 3,6 % des salariés, en moyenne, ont fait valoir leur DIF en 2008 (*source : rapport de Cour des comptes du 24 juin 2008*). Mais la crise pourrait faire changer leur comportement. L'inquiétude face au chômage grandissant, la non garantie d'augmentation salariale, les restructurations... vont inciter les salariés à saisir cette opportunité de formation. Et d'ici 2010, certains qui auront cumulé 120 heures de formation depuis 2004 vont peut-être les réclamer. Mais les salariés risquent de se heurter à des questions budgétaires. En effet, selon la Cour des comptes "pour les douze millions de salariés, 120 heures de DIF coûteraient au total 77 milliards d'euros."

PARTICIPATION DES ENTREPRISES

Les TPE de moins de 10 salariés cotisent pour la formation continue à hauteur de 0,55% de leur masse salariale : 0,40 % pour le plan de formation et 0,15 % pour la professionnalisation.

Les PME de 10 à 19 salariés cotisent à hauteur de 1,05 % soit 0,90 % pour le plan de formation et 0,15% de la masse salariale pour la professionnalisation.

Les entreprises de plus de 20 salariés cotisent à hauteur de 1,60% ; 0,90 % pour le plan de formation ; 0,50 % pour la professionnalisation et 0,20 % pour le C.I.F. (Congé Individuel de Formation). Hors cotisation C.I.F.

FORMATION HORS TEMPS DE TRAVAIL

Les avantages sont nombreux à la formation hors temps de travail : disponibilité de l'esprit, on peut se concentrer sur la formation ; réception d'une allocation de formation, avantage non négligeable ; facilité plus grande pour faire accepter un contenu de formation auprès de son employeur ; pas de perturbation dans le rythme de travail habituel. Pour ce faire il faut l'accord des deux parties....

CHOISIR SON CENTRE DE BILAN DE COMPETENCES

Les organismes centre de bilan de compétences ont des habilitations, ils sont connus et leurs coordonnées faciles à trouver. Néanmoins il est indispensable de rencontrer deux à trois centres de bilans pour choisir celui avec qui le bilan sera fait.

Si la méthodologie est relativement commune à tous les centres, la relation avec le consultant est la clé déterminante pour personnaliser et obtenir les meilleurs résultats. Il faut certes avoir confiance dans les outils utilisés (tests, grille d'entretien, informations) mais aussi se «sentir en confiance» pour évoquer ses forces et faiblesses.

FORMER ET RECRUTER

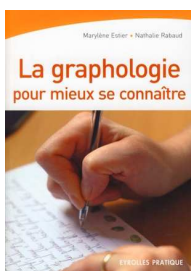
La période de professionnalisation est ouverte aux plus de 45 ans, elle a pour objectif le maintien dans l'emploi par une qualification professionnelle. Elle est prise en charge par l'O.P.C.A. (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés).

LE LIVRE A L'ETUDE : LA GRAPHOLOGIE POUR MIEUX SE CONNAITRE

L'analyse graphologique professionnelle est un outil au service des Ressources Humaines des entreprises.

Il n'y a pas de bonne ou mauvaise écriture. La graphologie permet de repérer et surtout de comprendre, grâce à une écriture, certains traits de caractère.

Pour ne pas tomber dans la simplification, il faut procéder avec méthode. C'est ce que propose ce livre, qui suit pas à pas les étapes clés d'une analyse graphologique, avec de très nombreux exemples d'écriture.



ADRESSES UTILES

Pour toutes recherches d'informations complémentaires, nous vous conseillons les sites Internet suivants :

- www.links-accompagnement.com/links-formation
- www.agefos-pme.com
- www.droit-de-la-formation.fr
- www.droit-individuel-formation.fr

Le Magellan
7 rue Montespan
91024 Evry cedex
Tél. : 01.60.77.89.07
Fax : 01.69.47.60.70

DES FORMATIONS DURABLES

Retrouvez-nous sur
www.links-accompagnement.com

Le Département Formation de *link's*

Link's, partenaire de vos projets

La formation est un enjeu important pour vous. Le plan de formation se prépare, il s'accompagne de l'élaboration du plan de formation D.I.F. (Droit Individuel de Formation).

Plus la formation est personnalisée, plus elle sera applicable et appliquée au sein de votre structure. C'est pour cela qu'il faut la choisir avec précaution.

Link's propose des parcours de formation individualisés. Ils peuvent se décliner pour deux ou trois stagiaires maximum afin d'apporter le conseil et la personnalisation des apports pédagogiques. Un suivi de quatre mois est systématiquement offert à tout stagiaire afin de l'accompagner.

CALENDRIER FORMATIONS

- **29 octobre 2009** : La gestion du temps et des priorités
- **10 décembre 2009** : L'anticipation et la gestion de la retraite
- **07 et 08 janvier 2010** : La gestion du stress
- **07 et 08 janvier 2010** : Le plan de communication
- **14 et 15 janvier 2010** : La prise de parole en public
- **14 et 15 janvier 2010** : Le management au quotidien
- **14 et 15 janvier 2010** : Le recrutement et l'intégration des salariés
- **21 janvier 2010** : La gestion du temps et des priorités
- **21 et 22 janvier 2010** : La conduite de réunion
- **21 et 22 janvier 2010** : Les tableaux de bord